

# Rapport public Parcoursup session 2025

I.U.T de Ville d'Avray - Antenne de Nanterre - BUT - Gestion des entreprises et des administrations - en apprentissage

## Les données de la formation

Données de la procédure calculées le mercredi 01 octobre 2025.

### I.U.T de Ville d'Avray - Antenne de Nanterre - BUT - Gestion des entreprises et des administrations - en apprentissage (25437)

Formation d'affectation	Jury	Groupe	Nombre de places proposées	Nombre de voeux confirmés	Nombre de contrats saisis
I.U.T de Ville d'Avray - Antenne de Nanterre - BUT - Gestion des entreprises et des administrations - en apprentissage (25437)	Jury par défaut	Tous les candidats	20	3510	12

## Les critères utilisés en 2025

Champs d'évaluation	Critères retenus par la commission d'examen des vœux	Eléments pris en compte pour l'évaluation des critères	Degré d'importance des critères
Résultats académiques	Résultats dans les matières générales et de spécialité : série Générale	Notes de contrôle continu de première et de terminale ; notes aux épreuves terminales pour les bacheliers. EDS pris en compte en série générale : Mathématiques ; SES	Essentiel
	Résultats dans les matières générales et de spécialité : série STMG	Notes de contrôle continu de première et de terminale ; notes aux épreuves terminales pour les bacheliers. EDS pris en compte en série STMG : Droit et Economie ; Management ; Sciences de la gestion et numérique ; GF ou Mercatique ou RHC ou SIG	Essentiel
Compétences académiques, acquis méthodologiques, savoir-faire	Implication dans la scolarité, capacité à fournir le travail nécessaire à la réussite avec rigueur et régularité	Évolution des notes en Première et Terminale ; appréciations des enseignants	Essentiel
	Capacité à comprendre à texte, à s'exprimer à l'écrit en français ; à mener un raisonnement logique et /ou mathématique	Score à l'épreuve écrite d'admission (pour les candidats convoqués)	Essentiel
Savoir-être	Assiduité et ponctualité ; attitude sérieuse, mature et respectueuse ; persévérance.	Appréciations des enseignants dans les relevés de notes de première et de terminale ; appréciations de la Fiche Avenir	Essentiel

<b>Champs d'évaluation</b>	<b>Critères retenus par la commission d'examen des vœux</b>	<b>Eléments pris en compte pour l'évaluation des critères</b>	<b>Degré d'importance des critères</b>
Motivation, connaissance de la formation, cohérence du projet	Connaissance des objectifs de la formation ; adéquation ces objectifs et le projet du ou de la candidate ; motivation à s'intégrer et à s'impliquer fortement dans la formation en alternance	Qualité de l'argumentation de la lettre de motivation, qui détaillera obligatoirement : Scolarité antérieure ; Motivations pour le BUT GEA en apprentissage ; Démarches pour trouver un contrat, type de missions visées ; Projets à l'issue du BUT GEA	Très important
	Présence obligatoire à l'épreuve écrite d'admission si convocation	Présence à l'épreuve écrite d'admission (pour les candidats convoqués)	Essentiel
Engagements, activités et centres d'intérêt, réalisations péri ou extra-scolaires	Curiosité, ouverture d'esprit, esprit d'équipe	Lettre de motivation	Complémentaire

## **Prise en compte des enseignements de spécialité (EDS) en séries générale et technologique dans l'examen des vœux**

**Prenez-vous en compte les enseignements de spécialité (voie générale et technologique) dans votre examen des candidatures ?**

Oui.

**Le poids dans l'examen des candidatures donné aux résultats académiques dans certains EDS :**

Est équivalent à celui donné à l'ensemble des autres matières.

**Quels sont les EDS pris en compte pour l'examen des candidatures ?**

### **Série Générale**

- Mathématiques Spécialité (EDS)
- Sciences Economiques et Sociales Spécialité (EDS)

### **Série STMG**

- Droit et Economie (EDS)
- Management (EDS)
- Msgn/ Gestion et Finance (EDS)
- Msgn/ Mercatique (EDS)
- Msgn/ Ressources humaines et communication (EDS)
- Msgn/ Systèmes d'information et de Gestion (EDS)
- Sciences de la gestion et numérique (EDS)

## Critères éliminatoires

**Préciser les critères quantitatifs voire qualitatifs qui conduisent à ne pas classer certains candidats lors de l'examen des candidatures**

Plusieurs cas de figure peuvent conduire à ne pas classer certaines candidatures :

- Résultats académiques insuffisants (notes des bulletins et/ou score à l'épreuve d'admission)
- Nombre significatif d'appréciations négatives sur le comportement et les absences non justifiées
- Absence à l'épreuve d'admissions pour les candidats convoqués
- Types de spécialités sans lien avec la formation (notamment bacs technologiques autres que STMG, bacs professionnels autres que AGOrA) et/ou lettres de motivation ne ciblant pas le BUT GEA
- Dossiers incomplets (bulletins manquants ou incomplets, diplômes obtenus), en particulier pour les candidats en réorientation ou ayant fait des études à l'étranger

## Critères « parcours en cordée de la réussite »

**Vous avez indiqué au moment du paramétrage de vos critères généraux d'examen des vœux que votre formation prendrait en compte la participation des lycéens à une cordée de la réussite. Préciser si cette prise en compte a été effective lors de l'examen des candidatures**

La participation à une cordée de la réussite a été prise en compte lors de l'examen des candidatures.

## Les modalités d'examen des vœux

### Les modalités d'examen des vœux

L'examen des vœux s'est fondé sur les éléments suivants :

- Résultats et compétences académiques (notes des bulletins de première et de terminale, notes aux épreuves anticipées et terminales — le cas échéant — du baccalauréat; score à l'épreuve d'admission pour les candidats convoqués);
- Savoir-être (assiduité et ponctualité, comportement et implication dans la scolarité, rigueur et régularité dans le travail personnel; persévérance) — critères évalués à partir des appréciations des bulletins de première et terminale;
- Motivation, connaissance de la formation, cohérence du projet — critères évalués à partir de la lettre de motivation (tous les candidats), et de la présence à l'épreuve d'admission (candidats convoqués uniquement).

La décision de classer ou non chaque candidature, ainsi que le cas échéant le rang de classement de la candidature, ont été déterminés après étude de chaque candidature sur la base d'une note finale, constituée de la moyenne pondérée des notes intermédiaires relatives aux éléments suivants :

- Résultats académiques;
- Score à l'épreuve d'admission pour les candidats convoqués;
- Appréciations portées sur les bulletins de notes de première et terminale;
- Lettre de motivation.

### Avez-vous eu recours à un traitement algorithmique ?

Un traitement algorithmique permettant essentiellement, à partir des données quantitatives et qualitatives figurant dans les dossiers, de calculer les moyennes des notes récupérées ou attribuées aux candidats, a été mis en œuvre par la commission d'examen des vœux afin de l'aider dans ses travaux, et non se substituer à elle.

Ce traitement automatisé, dont le paramétrage a été effectué par la commission d'examen des vœux en fonction des critères que ses membres ont définis, a été utilisé pour effectuer une première analyse des candidatures et un pré-classement de ces dernières.

La commission d'examen des vœux s'est en partie fondée sur ces éléments pour apprécier les mérites des candidatures.

## Nos conseils aux candidats pour la prochaine session

### Nos conseils aux candidats pour la prochaine session

Certains candidats sont convoqués à une épreuve d'admission ; ne pas se présenter à cette épreuve est alors fortement pénalisé.

La lettre de motivation doit convaincre les membres de la Commission d'examen des vœux :

- De l'adéquation entre la candidature et les objectifs et prérequis de la formation;
- De la connaissance des objectifs et spécificités de la formation;
- De la cohérence entre la formation et le projet professionnel et/d'études;
- De la motivation à s'impliquer fortement dans ce cursus de formation en alternance.

Il est recommandé de :

- Bien se renseigner sur les objectifs et le contenu du BUT GEA;
- Ne pas reprendre tel quel un modèle de lettre de motivation;
- Construire une argumentation autour des spécificités du BUT GEA dans notre IUT, du parcours visé (option à partir de la 2e année), des atouts pour réussir en BUT GEA, du projet personnel (métiers visés et/ou poursuite d'études) et des démarches pour trouver un contrat d'apprentissage.

**Signature :**

Michel BATOUFFLET,

Directeur de l'établissement I.U.T de Ville d'Avray -  
Antenne de Nanterre